

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

<p>DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE- MARITIME</p> <p>COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE</p> <p>Date de convocation 22/03/2013</p> <p>Date de publication : 04/04/2013</p>	<p>SÉANCE DU 28 MARS 2013 à LAGORD</p> <p>Sous la présidence de M. Maxime BONO, Président</p> <p>Autres membres présents : Mme Marie-Claude BRIDONNEAU, M. Jean-François FONTAINE (jusqu'à la 2^{ème} question), M. Michel-Martial DURIEUX, M. Denis LEROY, M. Guy DENIER, Mme Maryline SIMONÉ, M. Jacques BERNARD, M. Christian GRIMPRET, M. Guy COURSAN, M. Daniel GROSCOLAS (à partir de la 20^{ème} question), M. Henri LAMBERT, M. Christian PEREZ, M. Jean-François VATRÉ, Mme Nathalie DUPUY, M. Pierre MALBOSC, Mme Soraya AMMOUCHE-MILHIET, Mme Nicole THOREAU, M. Jean-François DOUARD, M. Jacques LEGET, M. Jean-Pierre FOUCHER, M. Patrick ANGIBAUD, Mme Marie-Anne HECKMANN, M. Alain TUILLIÈRE, Vice-présidents</p> <p>M. Yves AUDOUX, M. Michel AUTRUSSEAU, Mme Saliha AZÉMA, M. Bruno BARBIER, M. René BÉNÉTEAU, M. Michel BOBRIE, M. Jean-Pierre CARDIN (jusqu'à la 19^{ème} question), Mme Marie-Thérèse CAUGNON, M. Jean-Claude CHICHÉ, M. Jean-Claude COUGNAUD, Mme Émilie de GUÉNIN-SABOURAUD, Mme Marie-Thérèse DELAHAYE, M. Vincent DEMESTER, M. Paulin DEROIR, M. Jack DILLENBOURG, M. Alain DRAPEAU (jusqu'à la 31^{ème} question), Mme Sylvie DUBOIS, Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX (jusqu'à la 31^{ème} question), M. Gérard FOUGERAY, Mme Patricia FRIOU, M. Gérard GOUSSEAU, M. Christian GUICHET, Mme Josseline GUITTON, M. David LABICHE, Mme Sabrina LACONI, Mme Joëlle LAPORTE-MAUDIRE, M. Patrick LARIBLE, M. Henri MASSIN, M. Philippe MASSONNET, Mme Esther MÉMAIN (jusqu'à la 24^{ème} question), M. Marc NÉDÉLEC, M. Yvon NEVEUX, Mme Brigitte PEUDUPIN, M. Michel PLANCHE (jusqu'à la 31^{ème} question), M. Yannick REVERS, M. Jean-Marc SORNIN, Mme Christiane STAUB (jusqu'à la 31^{ème} question), Mme Suzanne TALLARD (à partir de la 4^{ème} question), M. Michel VEYSSIÈRE, Conseillers</p> <p>Membres absents excusés : M. Jean-François FONTAINE (à partir de la 3^{ème} question), M. Yann JUIN, M. Daniel GROSCOLAS (jusqu'à la 19^{ème} question) procuration à M. Michel VEYSSIÈRE, M. Jean-Louis LÉONARD procuration à M. Gérard FOUGERAY, M. Patrice JOUBERT procuration à M. Marc NÉDÉLEC, Vice-présidents</p> <p>Mme Brigitte BAUDRY, Mme Catherine BENGUIGUI procuration à M. Maxime BONO, Mme Lolita BOLLEAU procuration à Mme Nathalie DUPUY, Mme Marie-Sophie BOTHOREL procuration à M. Guy COURSAN, M. Alain BUCHERIE procuration à M. Jean-Marc SORNIN, M. Jean-Pierre CARDIN (à partir de la 20^{ème} question), M. Jean-Pierre CHANTECAILLE procuration à Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX (jusqu'à la 31^{ème} question), Mme Christelle CLAYSAC procuration à M. Denis LEROY, M. Pierre DERMONCOURT procuration à M. Yvon NEVEUX, M. Alain DRAPEAU (à partir de la 32^{ème} question), Mme Sylviane DULIOUST, M. Olivier FALORNI procuration à Mme Patricia FRIOU, Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX (à partir de la 32^{ème} question), Mme Nathalie GARNIER, M. Dominique GENSAC procuration à M. Patrick ANGIBAUD, Mme Bérangère GILLE procuration à M. Jean-Pierre CARDIN (jusqu'à la 19^{ème} question), Mme Brigitte GRAUX procuration à M. Jean-Claude CHICHÉ, M. Dominique HÉBERT, M. Arnaud JAULIN procuration à Mme Marie-Claude BRIDONNEAU, Mme Anne-Laure JAUMOILLIÉ procuration à M. Jacques BERNARD, M. Philippe JOUSSEMET procuration à Mme Sabrina LACONI, M. Charles KLOBOUKOFF procuration à Mme Maryline SIMONÉ, M. Guillaume KRABAL procuration à M. Philippe MASSONNET, M. Daniel MATIFAS procuration à Mme Esther MÉMAIN (jusqu'à la 24^{ème} question), Mme Esther MÉMAIN (à partir de la 25^{ème} question), Mme Sylvie-Olympe MOREAU procuration à Mme Nicole THOREAU, Mme Dominique MORVANT procuration à M. David LABICHE, M. Habib MOUFFOKES procuration à M. Jack DILLENBOURG, Mme Annie PHELUT procuration à M. Paulin DEROIR, M. Michel PLANCHE (à partir de la 32^{ème} question), M. Jean-Pierre ROBLIN, M. Jean-Louis ROLLAND, Mme Véronique RUSSEIL procuration à Mme Emilie de GUENIN-SABOURAUD, Mme Christiane STAUB (à partir la 32^{ème} question), Mme Suzanne TALLARD procuration à M. Alain TUILLIÈRE (jusqu'à la 3^{ème} question), M. Abdel Nasser ZÉRARGA procuration à M. Michel AUTRUSSEAU, Conseillers</p> <p>Secrétaire de séance : M. Sylvain MEUNIER</p>		
Nombre de membres en exercice	96	Bulletins litigieux :	0
Nombre de membres présents :	62	Abstentions :	0
Nombre de membres ayant donné procuration :	26	Suffrages exprimés :	88
		Pour l'adoption :	88
Nombre de votants :	88	Contre l'adoption :	0

N° 11

Titre / COMMUNE DE CHÂTELAILLON-PLAGE - PÉRIMÈTRE DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN RENFORCÉ - MODIFICATION

Monsieur DENIER expose que par délibération du 6 avril 2007, le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle (CdA) a institué le droit de préemption urbain renforcé en application des dispositions de l'article L.211-4 du code de l'urbanisme, sur l'ensemble des zones urbaines ou à urbaniser, du Plan d'Occupation des Sols (POS) de la commune de Châtelaiillon-Plage.

Considérant que la CdA est compétente de plein droit en matière de droit de préemption urbain.

Considérant que par délibération en date du 28 mars 2013, le Conseil communautaire a approuvé le plan local d'urbanisme de la commune de Châtelaiillon-Plage définissant de nouvelles zones urbaines et à urbaniser.

Après délibération, le Conseil communautaire décide :

- de modifier sur le territoire de la commune de Châtelaiillon-Plage, le périmètre du droit de préemption urbain renforcé,
- d'appliquer ce droit sur l'ensemble des zones urbaines et à urbaniser délimitées sur les documents graphiques du règlement du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Châtelaiillon-Plage, tel qu'il a été approuvé le 28 mars 2013,

La présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois au siège de la CdA, et en mairie Châtelaiillon-Plage. Mention de cet affichage sera également insérée dans les journaux « Sud-Ouest » et « Le Littoral de Charente-Maritime ».

La présente délibération sera exécutoire dès sa transmission au Préfet de Charente-Maritime et accomplissement des mesures de publicité précitées.

Conformément à l'article R.211-3 du code de l'urbanisme, la présente délibération ainsi que les documents graphiques du règlement du PLU de la commune de Châtelaiillon-Plage seront transmis :

- au directeur départemental des services fiscaux,
- au Conseil supérieur du notariat,
- à la chambre départementale des notaires,
- aux barreaux constitués auprès des tribunaux de grande instance dans le ressort desquels est institué le droit de préemption urbain et au greffe des mêmes tribunaux.

CES DISPOSITIONS, MISES AUX VOIX, SONT ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ,
POUR EXTRAIT CONFORME,
POUR LE PRÉSIDENT ET PAR DÉLÉGATION,
LE VICE-PRÉSIDENT,

Guy DENIER